

Financement **AquiMob** Année Universitaire 2022-2023

Dispositions susceptibles d'être complétées, modifiées ou annulées selon l'évolution de la crise sanitaire actuelle

- AquiMob est LA plateforme unique réunissant les 4 aides à la mobilité internationale disponibles à l'Uppa :
 1. Bourse Erasmus+ volet études et stage
 2. Bourse Erasmus Transfrontalier
 3. Aide Nouvelle Aquitaine (le revenu fiscal du foyer de référence doit être inférieur à 50000 €)
 4. Bourse de Mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (pour les boursiers sur critères sociaux)
- Pour déposer une candidature il suffit de remplir le formulaire en ligne sur [AquiMob.fr](https://aquimob.fr)

Le dossier doit être IMPERATIVEMENT soumis avant la date de départ

Inscriptions à l'Uppa

- 1) Inscription Administrative : DEVE / Scolarité Centrale
- 2) Inscription Pédagogique : UFR (collège)



Si vous partez avec le programme ERASMUS

=

Etablir en plus un dossier ERASMUS

sonia.turquet@univ-pau.fr

<https://ri.univ-pau.fr/fr/partir-a-l-etranger-2/bourses-de-mobilite.html>

Année Universitaire 2022-2023 date d'ouverture de la plateforme = 4 juillet 2022

Pour les départs d'août à septembre : date limite d'envoi de l'original du dossier complet à la Direction des Relations Internationales = le 09/09/2022

Pour les départs de janvier à mars : date limite d'envoi de l'original du dossier complet à la Direction des Relations Internationales = 03/02/2023

Pour les départs d'avril à septembre : date limite d'envoi de l'original du dossier complet à la Direction des Relations Internationales = le 31/05/2023

Veillez à bien respecter le calendrier

(Calendrier prévisionnel sous réserve de modifications)

Les aides du dispositif s'adressent :

- à tous, sous réserve que le cursus et le projet de mobilité répondent aux critères des aides disponibles via AquiMob
 - aux boursiers sur critères sociaux comme aux non-boursiers
- Pour les boursiers sur critères sociaux, ces aides s'ajoutent à la bourse du CROUS

Conditions d'éligibilité :

- être un étudiant inscrit à l'Uppa (niveau L1 à doctorat)
- avoir un projet de mobilité internationale qui s'inscrit dans le cursus universitaire et permettant de valider des crédits ECTS
- avoir validé le projet pédagogique avec l'équipe enseignante de l'Uppa

Attention

- Les critères d'éligibilité varient selon les aides
 - L'attribution d'une aide à la mobilité internationale n'est pas automatique, ni due
 - Les aides du dispositif ne sont pas cumulables entre elles
 - Le montant des aides ne couvre pas la totalité des frais liés à une mobilité internationale, il s'agit bien d'une « aide ». Il faut prévoir des fonds personnels car si vous obtenez une bourse, le 1^{er} versement intervient après votre départ, quelques semaines après les commissions d'attribution des bourses et à réception de l'attestation de début de mobilité dans notre service.
- La bourse est calculée sur la base de la durée de présence dans l'établissement d'accueil déclarée sur AquiMob. Le solde est recalculé à la fin de la mobilité sur la base des dates réelles de présence dans l'Établissement d'accueil notées sur l'attestation de fin de mobilité.

VOUS DEVEZ DEPOSER VOTRE CANDIDATURE SUR AQUIMOB AVANT VOTRE DEPART

Pour vous connecter sur le site aquimob.fr : il faut vous munir de vos identifiants fournis par la scolarité (comme pour accéder à l'ENT)

1. Connectez-vous sur le site aquimob.fr et cliquez sur « ajouter un nouveau dossier »

2. Déposez votre dossier en ligne et enregistrez-le

Tant que le projet est à l'état « enregistré », il est possible de procéder à des modifications ou le supprimer.

Vous pouvez le cas échéant déposer jusqu'à maximum 3 projets différents par période, mais un seul sera examiné en commission d'attribution (celui que vous aurez déterminé comme choix n°1)

Priorité	Projet	Etat *	Modifier	Supprimer	Soumettre	Imprimer	Classer vers le bas	Classer vers le haut
1	Titre du projet 1	Enregistré						
2	Titre du projet 2	Soumis						
3	Titre du projet 3	Validé						

* Enregistré : le projet est saisi
* Soumis : le projet est soumis pour validation
* Validé : le projet est validé par l'établissement
* Désisté : vous vous êtes désisté pour le projet

Infos

3. Il faut obligatoirement « soumettre » le projet en cliquant sur l'icône pour le finaliser. A l'état soumis, le projet n'est plus modifiable par l'étudiant mais des modifications peuvent être réalisées par la DRI

4. Imprimez (icône pdf) et signez votre dossier

5. Retournez votre dossier au format papier avec les pièces justificatives demandées avant la date limite indiquée à : UPPA Direction des relations internationales (Dri) pour validation et participation aux commissions pour l'attribution des bourses

Les pièces à fournir

- un certificat de scolarité de l'année 2022-2023 (n'oubliez pas de vous réinscrire à l'Uppa avant votre départ !)
- Pour les départs en Etudes : lettre ou mail d'acceptation de l'Université partenaire mentionnant le nom et prénom de l'étudiant et les dates de mobilité
- contrat d'études = contrat pédagogique
- Pour les départs en Stage : convention de stage signée par toutes les parties avant le départ
- un budget prévisionnel (frais de voyage, de séjour nourriture, logement...)
- 1 RIB à votre nom
- L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement (si le nom diffère fournir obligatoirement un extrait d'acte de naissance ou livret de famille)
- Pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, fournir l'attestation définitive de bourses sur critères sociaux (CROUS) de l'année 2022-2023
- A fournir selon les cas : certificats de scolarité des frères et sœurs

Quelques Rappels :

- ✓ Vous devez impérativement déposer un dossier Aquimob avant votre départ, suivre la procédure et respecter le calendrier
- ✓ Seuls les dossiers soumis et renvoyés complets seront validés pour instruction et examen en commissions
- ✓ Veillez à renseigner une adresse mail valide, et que vous consultez (tous les échanges concernant votre dossier Aquimob et le suivi apporté à votre demande d'aide seront transmis via cette adresse)
- ✓ L'obtention d'une aide n'est pas automatique et aucune attribution n'est due : cela dépend des critères d'éligibilité pour chaque aide ainsi que des enveloppes budgétaires disponibles.
- ✓ Le solde sera recalculé en fonction des dates réelles de présence dans l'Etablissement d'accueil qui seront notées sur l'attestation de fin de mobilité